

RAPPORT ACTIVITÉ 2025

CPTS Vallée du Ciron

Octobre 2024 – Octobre 2025



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Table des matières

1	Préambule	1
2	Moyens mis en œuvre.....	2
2.1	Des moyens financiers	2
2.2	Des moyens humains	2
2.2.1	Le Bureau et Conseil d'Administration	2
2.2.2	Les employés.....	2
2.2.3	Les adhérents.....	2
2.3	Des outils partagés.....	3
2.3.1	L'outil Plexus Santé	3
2.3.2	L'outil Citana	3
2.3.3	Des outils web.....	3
2.3.4	Le site Internet.....	4
2.3.5	L'identité visuelle	4
2.3.6	Les réseaux sociaux.....	4
2.4	Un réseau départemental et régional.....	4
2.4.1	La fédération régionale : Agora Lib'	4
3	Les axes : actions réalisées	5
3.1	Axe 1 : Améliorer l'accès aux soins des patients	5
3.1.1	Diminuer le nombre de patients sans médecin traitant.....	5
3.1.2	Améliorer la prise en charge des soins non programmés (SNP).....	6
3.2	Axe 2 : L'organisation des parcours autour des patients.....	6
3.2.1	Améliorer la prise en charge des patients diabétiques	6
3.2.2	Améliorer l'organisation des soins en petite traumatologie	8
3.2.3	Parcours insuffisance cardiaque	8
3.2.4	Dépistage et prise en charge coordonnée des TROS.....	9
3.3	Axe 3 : Le champ de la prévention.....	10
3.3.1	Améliorer la couverture vaccinale HEP chez les jeunes dès 12 ans	10
3.3.2	Améliorer la couverture vaccinale grippe.....	10
3.3.3	Dépistage du cancer colorectal et du cancer du col de l'utérus.....	11
3.3.4	Dépistage et évaluation de la fragilité des personnes âgées au domicile.....	11
3.4	Axe 4 : Situation sanitaire exceptionnelle.....	12
3.4.1	Organiser une réponse territoriale à la gestion de crise sanitaire grave	12
3.5	Axes optionnels.....	13
3.5.1	Actions en faveur de la pertinence des soins et de la qualité	13

3.5.2	Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé	14
4	Perspectives.....	14
4.1	La téléconsultation.....	14
4.2	Renforcement de la communication	15
4.3	Des formations interprofessionnelles.....	15
4.4	Des groupes dédiés aux professions de santé	15
4.5	Des partenariats avec les acteurs de terrains.....	16
5	Conclusion	16

1 Préambule

Raison sociale : Association Loi 1901 – CPTS

N° FINESS : 33 006 486 6

N° Siret : 451 605 810

Adresse du siège : 70, rue Abel Gourgues, 33210 Langon

Adresse mail de la CPTS : coordination.vdc@gmail.com

Téléphone : 06 95 16 19 91

--

Dans le cadre de sa convention partenariale, la CPTS Vallée du Ciron déploie son action autour des axes suivants :

Axe 1 : Faciliter l'accès aux soins des patients

Axe 2 : Organiser les parcours de soins

Axe 3 : Développer la prévention

Axe 4 : Répondre aux situations sanitaires exceptionnelles

Axes optionnels

Le présent rapport d'activité couvre la période du 1^{er} octobre 2024 au 1^{er} octobre 2025.

Cette année a été marquée par plusieurs évolutions majeures :

- L'arrivée d'un nouveau coordinateur en août 2024.
- Une mobilisation renouvelée des administrateurs autour des missions de la CPTS.
- L'indépendance de la CPTS Vallée du Ciron, qui ne partage désormais plus son coordinateur avec la CPTS Dropt-Garonne.

Pour autant, une collaboration étroite perdure entre les deux structures pour des ateliers communs.

Par ailleurs, de nouvelles méthodes de travail ont été initiées par le coordinateur, permettant d'impulser une nouvelle dynamique. Depuis août 2024, il est à noter un intérêt croissant pour l'activité pluriprofessionnelle au sein de la CPTS.

Animée par la volonté constante de ses membres de répondre aux besoins de santé du territoire, la CPTS Vallée du Ciron entend poursuivre son développement et renforcer son impact dans les années à venir.

2 Moyens mis en œuvre

2.1 Des moyens financiers

La CPTS a bénéficié sur la période d'octobre 2024 à octobre 2025 de **384 634,00 €** de subvention par la CPAM Bordeaux. Cette somme a été versée sur le compte de l'association en trois parties : un premier versement de **60 000 €** le 11/10/2024, un deuxième versement de **38 750 €**, un troisième versement de **54 708 €** le 16/01/2025 et un quatrième versement de **116 250 €** le 27/02/2025.

Les cotisations des adhérents sur cette même période s'élèvent à **1 120 €** (+166,67 % par rapport à l'année précédente). Les cotisations des adhérents sont minimes, car elles représentent avant toute chose un intérêt symbolique.

2.2 Des moyens humains

2.2.1 Le Bureau et Conseil d'Administration

- Le bureau est composé de **8 membres** : trois médecins généralistes, deux infirmiers, une pharmacienne, une orthophoniste et un ORL.
- Le conseil d'administration compte, au 1^{er} septembre 2025, **19** membres, dont les membres du bureau. Deux nouveaux membres ont rejoint le conseil d'administration à l'issue de l'assemblée générale du 1^{er} juillet 2025.

2.2.2 Les employés

La CPTS Vallée du Ciron a recruté son nouveau coordinateur à temps plein le 1^{er} août 2024.

L'année écoulée a permis de renforcer l'action et les partenariats de la CPTS auprès des acteurs du territoire, la réalisation des missions relatives aux différents axes et le développement du volet communication, jusqu'alors très peu existant.

2.2.3 Les adhérents

- Une assemblée générale s'est tenue le 1^{er} juillet 2025. La prochaine AG est prévue au début de l'été 2026 ou début septembre 2026.
- Au 01/09/2025 la CPTS Vallée du Ciron enregistre 103 adhérents.

Ils sont répartis en tant que professionnels de santé comme suit (ne sont pas prises en compte dans ce tableau les adhésions collectives, tels que les MSP ou les pharmacies par exemple)

Chirurgien-Dentiste	1	Orthophoniste	7
Ergothérapeute	1	Pédicure Podologue	2
Infirmier	20	Pharmacien	22
Masseur-Kiné	4	Psychologue	1
ORL	1	Sage-Femmes	3
Médecin généraliste	27	Gastroentérologue	2
Ophthalmologue	5	Chirurgien Orthopédiste	2
Cardiologue	1	Autres	4

2.3 Des outils partagés

2.3.1 L'outil Plexus Santé

C'est un outil de gestion de projet utilisé dans de nombreuses CPTS ou MSP.

La CPTS dispose d'un abonnement pour structurer et tracer les projets accompagnés, mutualiser les outils et la production, planifier et indemniser les réunions, etc.

2.3.2 L'outil Citana

La CPTS s'est abonnée en août 2025 au programme Citana, une application pour permettre de mieux réguler le SAS et les SNP. Cette application, dans un premier temps, va permettre aux médecins de territoire de s'organiser autour des créneaux qu'ils mettront à disposition dans le cadre des SNP. Une collaboration avec le CH Sud-Gironde, en particulier des urgences, est également en cours pour faciliter la réorientation des patients. Ce logiciel peut, à terme, s'ouvrir à d'autres professionnels de santé pour faciliter les échanges interprofessionnels.

2.3.3 Des outils web

En plus de deux logiciels cités plus haut, la CPTS dispose de plusieurs abonnements pour faciliter son organisation :

- Zoom : pour les visioconférences
- Brevo : pour la newsletter et les mails de masse
- HelloAsso : application gratuite pour enregistrer les adhésions
- SurveyMonkey : pour des sondages et enquêtes en ligne
- Fireflies.ai : pour les comptes-rendus de réunions
- OVH : pour l'hébergement du site Internet et du nom de domaine
- Google Agenda : pour la coordination des réunions

2.3.4 Le site Internet

La CPTS disposait auparavant d'un site Internet hébergé par l'intermédiaire de l'abonnement Plexus. Il s'agissait d'une page d'association basique, avec peu d'éléments interactifs.

Depuis début septembre 2025, la CPTS Vallée du Ciron a mis en ligne son nouveau site Internet, réalisé et administré par le coordinateur : cpts-valleeduciron.fr

Ce nouveau site Internet dispose de nombreux onglets pour mieux accompagner les professionnels de santé et les patients. De nombreux outils et documents y sont téléchargeables.

Une page actualités, avec des articles, permet de communiquer sur l'agenda de la CPTS et les ateliers/formations mis en place sur le territoire.

2.3.5 L'identité visuelle

Au 1^{er} trimestre 2025, comme il était prévu avec le site Internet, La CPTS Vallée du Ciron a changé son logo pour une meilleure identification. La CPTS a jugé utile de moderniser son image pour mieux accompagner l'arrivée du site Internet.

Voici le nouveau logo de la CPTS :



2.3.6 Les réseaux sociaux

Jusqu'alors, la CPTS n'avait aucune activité sur les réseaux sociaux.

Un compte LinkedIn a été créé en novembre 2024. Depuis, il a été utilisé pour relayer et communiquer sur les actions et les partenariats organisés sur le territoire de la CPTS.

2.4 Un réseau départemental et régional

2.4.1 La fédération régionale : Agora Lib'

La CPTS est adhérente depuis sa création à la fédération régionale des CPTS : Agora Lib'.

Cette association, qui regroupe les 17 CPTS de Gironde, offre des échanges et du partage d'informations.

Une journée des coordinateurs de Gironde a été organisée par Agora Lib' le 17 avril 2025.

3 Les axes : actions réalisées

3.1 Axe 1 : Améliorer l'accès aux soins des patients

3.1.1 Diminuer le nombre de patients sans médecin traitant

La CPTS a mis en place un formulaire de demande d'accès, à disposition des partenaires et sur le site Internet de la CPTS. Ce formulaire de demande de médecin traitant permet à la CPTS d'enregistrer les demandes et les problèmes rencontrés par les patients du territoire.

Le départ de plusieurs médecins (4 départs prévus en 2025) pose la question de la répartition des patients.

La CPTS a évalué, grâce à un questionnaire adressé aux médecins généralistes, leur capacité à accueillir de nouveaux patients. Si certains disposent encore de places, cet accueil reste soumis à certaines conditions. Par ailleurs, de nombreux médecins, en raison de l'étendue du territoire, n'acceptent plus de se déplacer.

Avec le nouveau site Internet, et la mise à disposition du formulaire en ligne, il est possible que la CPTS soit davantage sollicitée.

Indicateurs :

Part de la patientèle consommatrice avec MT : Données par la CPAM

Part de la patientèle consommatrice en ALD sans MT : Données par la CPAM

Taux de sollicitation ayant conduit à un accompagnement grâce au dispositif :

19 demandes de MT. 11 réponses positives réparties sur les différents médecins.

Les organismes demandeurs : la PASS, les hôpitaux, le DAC, la CPAM et les professionnels de santé. Ces organismes font appel à la CPTS en cas de derniers recours. C'est aussi parfois pour élargir le champ de recherche. Il est aussi possible qu'ils aient trouvé une solution sans avvertir la CPTS.

Renforcer les partenariats en lien avec la Mission Accompagnement Santé de la CPAM 33 (MAS) :

La convention MAS a été signée le 5 février 2025. Atelier organisé en partenariat avec la CPAM en novembre 2024 sur les 1000 premiers jours de l'enfant. Action pour le dépistage rétinopathie réalisée en mai et juin 2025 en collaboration avec la CPAM.

Développer des partenariats avec les EHPADs pour la réalisation d'actes en télé-médecine

Deux réunions organisées le 29 novembre 2024 et le 16 mai 2025. Un projet progressif avec médecins volontaires sera lancé en 2026. Une infirmière de l'Ehpad sera mise à disposition des rendez-vous en télé-expertise. Il est visé une organisation avec 1 journée par mois en télé-médecine et 1 journée tous les 6 mois sur place.

3.1.2 Améliorer la prise en charge des soins non programmés (SNP)

La prise en charge des soins non programmés par la CPTS constitue une réponse aux difficultés rencontrées par le milieu hospitalier. Elle permet de réorienter les patients sans médecin traitant, ou ceux n'ayant pas pu obtenir de rendez-vous avec un médecin généraliste sous 48 heures.

Le SAS, par l'intermédiaire du 15, vient en aide et oriente les patients vers les médecins généralistes identifiés sur le territoire de la CPTS.

Courant été 2025, la CPTS s'est lancée dans l'amélioration de la gestion du SAS et des SNP en favorisant l'utilisation d'un nouvel outil, CITANA, qui doit permettre aux généralistes de mettre à disposition des créneaux visibles par les infirmiers des Urgences. Actuellement, aucun dispositif ne permettrait directement au CH Sud-Gironde de consulter les créneaux disponibles.

Cet outil doit permettre la fluidité des échanges ville/hôpital. Son utilisation à un groupe restreint est en cours jusqu'à la fin d'année 2025 et s'ouvrira à chacun des médecins volontaires. L'application CITANA est pluriprofessionnelle. La CPTS pense pouvoir à l'avenir l'ouvrir à d'autres professions de santé, tel que les infirmiers et les pharmaciens.

Indicateurs :

Taux de sollicitation du SAS ayant abouti à un RDV au sein de la CPTS :

100%

Communiquer sur le SAS auprès des PS et des habitants du territoire notamment via le site Internet :

Communication réalisée en réunion du 19 juin 2025 et sur le site Internet de la CPTS : <https://cpts-valleeduciron.fr/le-sas/>

Travail de coopération avec l'établissement de proximité de référence : Favoriser l'orientation des patients qui ne nécessitent pas d'une PEC par les urgences

De nombreux travaux de coopération réalisés :

- Plusieurs réunions d'information (Clinique Sainte-Anne, Arthropole, GCSG)
- Convention signée avec la Clinique Sainte-Anne (Ateliers commun et relais des informations)
- Convention signée avec le GHSG (coopération, SAS et ateliers communs (IC et Algologie))
- Formulaire ordonnancement admission directe
- Guide orientation parcours psy avec le DAC
- Examen prévention santé avec le Dr Leger
- Logiciel CITANA pour orienter les patients hors des urgences

3.2 Axe 2 : L'organisation des parcours autour des patients

3.2.1 Améliorer la prise en charge des patients diabétiques

Dans le cadre de l'accompagnement des patients diabétiques, la CPTS, accompagnée de la Maison du diabète et de la nutrition de Bordeaux, a mis en place des ateliers d'éducation thérapeutique organisés en trois étapes : une première demi-journée animée par une infirmière, suivie d'une demi-

journée encadrée par une diététicienne, puis complétée par une journée pratique consacrée à la cuisine et à l'activité physique.

La CPTS a également organisé un atelier sur le dispositif Freestyle Libre 2, à destination des professionnels de santé, le 22 mai 2025. Plus d'une trentaine de personnes réunies sur cette soirée.

Indicateurs :

Actions de dépistage vers la population plus fragile (précaires) en coopération avec des partenaires du territoire :

Une action de dépistage a été organisée au Lilas le vendredi 13 juin 2025, avec le Dr Ferrandez et l'infirmière Aline AMIOT. Le matériel a été fourni par la CPTS

Une action de dépistage a été organisée aux restos du cœur le mardi 17 juin, avec le Dr Tissot et l'infirmière Delphine Buronfosse. Un dépistage de l'insuffisance cardiaque a été réalisé conjointement.

Une action de dépistage de rétinopathie réalisé en partenariat avec la CPAM et le centre Rétine Gallien de Langon. Plusieurs créneaux dédiés aux patients n'ayant pas effectué de fonds d'œil depuis 2 ans.

Nombre de patients du territoire de la CPTS ayant participé au dépistage : test glycémique

Dépistage aux Lilas : 12 personnes dépistées

Dépistage aux restos du cœur : 18 personnes dépistées

Rétinopathie : 23 inscrits. 17 patients reçus entre avril et mai et 5 qui ne se sont pas présentés au rendez-vous. Aucune rétinopathie détectée, mais 4 débuts de cataractes dépistées et 1 cataracte avancée.

Nombre de patients du territoire de la CPTS inclus dans les ateliers et dans les offres ETP

- Ateliers ETP diabète au deuxième semestre 2024. Organisés les 21/11, 25/11 et 09/12 à Podensac : 21 participants au total.
- Ateliers ETP diabète au premier semestre 2025. Organisés les 13/05, 22/05 et 03/06 à Captieux. Ateliers annulés par la Maison Diabète et Nutrition pour cause de manque de patients.
- Ateliers ETP Nouvelle-Aquitaine, organisé à Langon dans le local de la CPTS aux dates suivantes :
 - o 18/03 Équilibrer son alimentation - Constituer un repas équilibré.
 - o 01/04 Ressentis en lien avec l'alimentation - Repérer les moments à risque.
 - o 30/04 Manger en pleine conscience - Vivre une expérience gustative.
 - o 21/05 Adopter un mode de vie actif au quotidien. Pratiquer une activité physique en toute sécurité.
 - o 08/07. Mieux vivre avec un diabète de type 2. Comprendre les répercussions sur l'organisme pour agir.

Un total de 22 participants sur ces différentes dates.

Créer un support de formalisation dans l'orientation et la PEC des patients

Lettre d'adressage réalisée et distribuée aux personnes dans le cadre des actions de dépistage.

3.2.2 Améliorer l'organisation des soins en petite traumatologie

Les échanges répétés avec les cabinets d'orthopédie ont permis de réfléchir aux moyens par lesquels la CPTS peut améliorer la communication et assurer un meilleur relais des informations. Le dispositif SOS Genou gagnerait à être davantage valorisé, car il a été constaté que de nombreux habitants du territoire de la CPTS en bénéficient à Bordeaux, alors qu'il reste encore peu utilisé à Langon.

Plusieurs médecins généralistes ont également pris l'habitude d'utiliser le logiciel Omnidoc pour contacter les orthopédistes pendant leur consultation.

Indicateurs :

Développer la coopération avec les radiologues du territoire

Réunion organisée à l'Arthropole Sud-Gironde le 14 avril 2025. Pour l'occasion, la CPTS avait invité des radiologues du cabinet de radiologie.

L'objet de la réunion consistait à identifier la façon dont la CPTS peut apporter son aide et soutenir la coopération entre les différents acteurs. Le Dr Raufaste, du cabinet de radiologie et l'équipe de l'Arthropole Sud-Gironde ont indiqué que les échanges entre ces deux instituts étaient parfaitement fluides.

L'équipe du membre supérieur a communiqué ses protocoles d'orientation pour les patients et les professions médicales. Cette documentation est en ligne sur ce lien : <https://cpts-valleeduciron.fr/les-structures-de-soin/>

Sur ce même lien a été créé un encart dédié à SOS Genou pour faciliter la connaissance de ce dispositif sur le territoire de la CPTS.

3.2.3 Parcours insuffisance cardiaque

La CPTS Vallée du Ciron et le CHSG de Langon se coordonnent pour mettre en place des ateliers ETP sur l'insuffisance cardiaque pour les habitants du territoire. La CPTS Dropt-Garonne est aussi dans la boucle des échanges pour mieux se coordonner sur nos territoires respectifs.

Indicateurs :

Rédiger un plan d'action (PA) sur le parcours IC

L'organisation autour des ateliers ETP sur l'IC était bloquée sur la période précédente à cause de deux problématiques identifiées : la rémunération des intervenants infirmiers de l'hôpital et la nécessité d'un accompagnement médecin avec formation ETP.

Si le premier point semble trouver une issue favorable, le deuxième s'est résolu par la participation du Dr Jérôme Lefevre, cardiologue au CHU de Bordeaux. Un partenariat s'est noué avec l'équipe ETP en Insuffisance cardiaque de Bordeaux qui a monté un projet similaire.

Le programme de la formation a été rédigé par l'équipe de Nathalie Bibens, IPA au CH de Langon. Le lieu des ateliers devrait être dans les locaux de la CPTS à Langon.

Une réunion organisée avec tous ces acteurs a eu lieu le 21 mai 2025. La prochaine réunion pour finaliser la question de la rémunération des infirmiers de l'hôpital est prévue le 21 mars 2025. Le programme des ateliers sera transmis en PJ.

Réaliser des campagnes de promotion de la santé avec le concours des PS du territoire

La CPTS a participé, en collaboration avec fédération de cardiologie, à la journée du 8 mars 2025 consacrée à la journée internationale du droit des femmes. Des actions de dépistages ont été réalisées sur place auprès de la population de plus de 60 ans, par l'intermédiaire de la réglette EPOF. Une communication de l'évènement et de la présence des acteurs a été réalisée par la presse (Le républicain et Sud-Ouest). De plus, la CPTS a participé à une table ronde sur la thématique de l'insuffisance cardiaque au cours de cette journée.

Le Dr Tissot, référent de l'axe 2, a pris contact avec le Dr Auizerate en début d'année. L'objectif étant pour la CPTS de participer au développement de la réponse de l'ESS sur Omnidoc pour les demandes de médecins traitants. Un groupe de cardiologues prend forme autour d'une initiative du Dr Auizerate et il est souhaité d'y intégrer les cardiologues du territoire de la CPTS.

Le lundi 17 mars, l'hôpital de Langon, durant son CME, a confirmé le nécessaire engagement de la CPTS pour les actions de parcours de soins et prévention à l'occasion de la présentation de la Maison Sport Santé du sud gironde.

Des tests de dépistage EPOF ont aussi été réalisés le mardi 17 juin lors de l'action diabète aux restos du cœur de Toulouse.

Enfin, il est envisagé une action de dépistage de l'IC à l'aide de l'échelle EPOF avec les pharmacies du territoire qui seraient volontaires.

3.2.4 Dépistage et prise en charge coordonnée des TROS

La particularité de ce parcours est qu'il implique de nombreux professionnels du territoire : ORL, allergologues, pédiatres, orthodontistes, orthophonistes ou encore kinésithérapeutes.

Ce travail est mené par l'intermédiaire d'Audrey Blanchard, Kinésithérapeute à Langon.

Indicateurs :

Elaborer un parcours pluri professionnel pour permettre l'intervention des professionnels via un protocole, pour orienter les enfants vers des prises en charge rapides, adaptées

Une réunion réunissant plusieurs professionnels du territoire de la CPTS a eu lieu le 3 novembre 2024. Plusieurs professions étaient représentées : ORL, Allergologue, Pédiatre, Orthophoniste, Kiné). L'objectif était de discuter des actions envisageables pour une meilleure orientation. Ont été retenus la nécessité de sensibiliser sur l'hygiène nasale et la succion de la tétine ou du pouce, d'organiser une campagne de dépistage, d'identifier les professionnels susceptibles de prendre en charge les enfants, de mettre en place un questionnaire d'évaluation.

Pour faciliter la mise en place de ce parcours, Audrey Blanchard a participé à une journée de formation financée par la CPTS sur la prise en charge transversale des TROS de l'enfant, le 27 mars 2025.

De nombreux documents de prévention ont été réalisés et mis à disposition du site Internet de la CPTS.

Réaliser un auto-questionnaire pour favoriser le dépistage

Auto-questionnaire réalisé par la CPTS en lien avec les acteurs du parcours. Disponible en PDF interactif. Il sera mis à disposition des professionnels de santé du territoire et les réponses obtenues permettront de rediriger vers le professionnel de santé concerné. Document envoyé en annexe.

3.3 Axe 3 : Le champ de la prévention

3.3.1 Améliorer la couverture vaccinale HEP chez les jeunes dès 12 ans

Dans le cadre de son axe 3 "Prévention et promotion de la santé", la CPTS de la vallée du Ciron a été sollicitée par le centre de vaccination de l'Institut Bergonié pour que ses membres participent à la campagne de vaccination HPV dans les collèges.

Indicateurs :

Actions d'aller vers les jeunes non ciblés par la campagne nationale + information aux PS

Contact et coopération avec l'Institut Bergonié. Échange de mails et visioconférence avec M. Donzel-Gidonot pour relancer nos professionnels. Après information auprès des professionnels de santé (par mail et newsletter), 3 MG se sont inscrits pour participer à la campagne dans les collèges du territoire. À la mi-avril, les inscriptions étaient complètes dans les collèges des villes de Budos, Bazas, Saint-Symphorien, Langon, Podensac et Le Pian-sur-Garonne.

3.3.2 Améliorer la couverture vaccinale grippe

L'annuaire des pharmacies du territoire, dont certaines ont été reprises récemment, a été mis à jour par la CPTS. L'objet à venir concernant la couverture vaccinale est d'identifier le rôle qu'elles pourraient jouer sur des campagnes de prévention et de vaccinations, notamment la grippe.

Sur le champ de la vaccination en général, la CPTS Vallée du Ciron est de train de réaliser un questionnaire à destination des pharmacies pour identifier ce qu'elles proposent et dans quelles mesures elles pourraient participer, avec la CPTS, à des campagnes de vaccination.

Indicateurs :

Actions d'aller vers les patients concernés par la vaccination

La CPTS comptait s'appuyer sur un partenariat avec La Poste pour effectuer de la prévention en direct auprès des habitants. La Poste et la CPTS n'ont pas eu l'appel d'offres.

Des rappels sur la campagne de vaccination ont été effectués auprès des pharmacies du territoire.

Une cartographie des pharmacies en capacité de vacciner sur place a été ajoutée sur le site Internet de la CPTS à destination des habitants et potentiels patients.

Le groupe Infirmier récemment mis en place par la CPTS doit permettre, à terme, d'identifier des actions de préventions par l'intermédiaire d'IDEL en déplacement sur le territoire.

Un questionnaire d'auto-évaluation et des supports de communication sont à réaliser en ce sens.

3.3.3 Dépistage du cancer colorectal et du cancer du col de l'utérus

Indicateurs :

Participation aux manifestations nationales et mise en place d'une action conjointe avec le service Prévention CPAM (CCU...)

Le 20 mars 2025, la CPTS a organisé une action dans le cadre de Mars Bleu. Elle a eu lieu de 14h à 16h en partenariat avec la pharmacie de Moléon et Unicancer. À l'occasion de cette journée, l'équipe de la pharmacie, une chargée de prévention d'Unicancer et la vice-présidente de la CPTS se sont réunies pour aller à la rencontre de la patientèle de la pharmacie.

Un stand visible avec de la documentation était présent dans la pharmacie. Une cinquantaine de personnes ont été rencontrées. Environ 10% d'entre elles étaient réticentes à parler du sujet. De nombreux échanges question/réponses ont eu lieu. Quatre kits délivrés à des personnes de 50 à 74 ans. D'autres personnes ont indiqué n'être pas à jour de leur test. La CPTS a communiqué par l'intermédiaire d'un post LinkedIn.

Le mercredi 25 juin 2025, la CPTS a organisé une action dans le cadre de Juin Vert. Elle a eu lieu de 9h à 12h en partenariat avec la MSP de Bazas et l'Institut Bergonié. L'action a eu lieu à la MSP de Bazas. Quatre professionnels de Bergonié mobilisés avec le Bergobus et deux personnes de la MSP (aujourd'hui membres du CA de la CPTS). Des affiches, réalisées par la CPTS, ont été communiquées.

Une quinzaine de personnes sont passées sur le stand dans la matinée. Mobilisation et échanges avec le CMP et le CH de proximité de Bazas, à côté de la MSP. Trois kits de dépistage distribués.

Une sage-femme de la MSP s'était proposée pour réaliser des frottis sur place, mais aucun n'a finalement eu lieu. Par ailleurs, la CPTS avait sollicité le CH Sud-Gironde afin de faciliter un accès direct aux rendez-vous de mammographie. Des actions de prévention ont été menées, sans toutefois aboutir à la prise de rendez-vous immédiats auprès de l'hôpital.

Concernant le service de prévention CPAM, la CPTS a participé à la Journée mondiale du diabète le 14 novembre 2024, à l'organisation d'une journée pour les 1000 premiers jours de l'enfant le 10 décembre 2024 et une action de dépistage en rétinopathie en avril 2025.

3.3.4 Dépistage et évaluation de la fragilité des personnes âgées au domicile

Le 16 janvier 2025, suite à un appel d'offres, la CPTS a accompagné La Poste pour un dépôt de candidature auprès de la conférence des financeurs, afin de promouvoir le dispositif ICOPE. L'objectif visait à améliorer la prise en charge des usagers en Sud-Gironde, en renforçant la coordination entre les acteurs et en optimisant les organisations de travail.

La commission s'est réunie le 28 avril 2025 et a émis un avis défavorable le 15 mai 2025. Les raisons évoquées sont les suivantes : projet prématuré compte tenu du déploiement ICOPE par le DAC ; D'autres acteurs intervenant à domicile (ex. Service à Domicile) ; La demande de financement de La Poste correspond majoritairement à des frais de communication de La Poste et le projet général est trop coûteux.

Ce refus a considérablement ralenti l'activité autour de cette action, et la CPTS a décidé qu'elle allait monter seule ses projets futurs sur la question de l'évaluation de la fragilité des personnes âgées au domicile.

Indicateurs :

Communiquer / promouvoir auprès de la population et professionnels du territoire

La CPTS a réalisé deux questionnaires pour faciliter le dépistage de la fragilité des personnes âgées au domicile. Ces questionnaires, disponibles sur le site Internet de la CPTS, auront vocation à être disponibles également en pharmacie ou par des infirmiers du territoire. Une version numérique est aussi en réflexion.

Pour faciliter le dépistage, la CPTS a également mis en place un groupe Infirmier. Ce dernier, composé de 5 membres de la CPTS, doit permettre de mettre en place de nouvelles actions, dont le dépistage à domicile. Les questionnaires pourraient également être remplis par l'intermédiaire d'un réseau infirmier.

Le DAC est également un bon appui pour travailler ensemble sur cette problématique.

Nombre de patients ayant fait l'auto questionnaire

Le questionnaire étant récent, il n'a pas encore reçu de réponse de la part de patients ou de professionnels.

3.4 Axe 4 : Situation sanitaire exceptionnelle

3.4.1 Organiser une réponse territoriale à la gestion de crise sanitaire grave

Indicateurs :

Mise en œuvre du plan d'action rédigé par la CPTS

Le plan de gestion de crise en situations sanitaires exceptionnelles a été mis à jour, notamment du côté de l'annuaire, pour mieux identifier les partenaires et institutions auxquelles la CPTS se rattache.

L'axe 4 de la CPTS a également un nouveau référent, Henrique Chanfrante, à la fois membre du bureau de la CPTS, infirmier libéral et maire d'une commune du territoire.

Le plan de gestion de crise est disponible sur le site Internet de la CPTS.

Dans le cadre d'une réponse à la gestion de crise, il est prévu deux formations (novembre 2025 et janvier 2026) avec SimairLec, un centre de simulation en santé. Ils interviendront auprès des professionnels du territoire pour mieux identifier les acteurs.

La CPTS, par l'intermédiaire d'un questionnaire à destination des MG du territoire, a également identifié les médecins formés au MSPV (Médecin Sapeur-Pompier Volontaire).

Deux personnes sont détentrices de la formation et à-même d'animer un atelier auprès d'autres médecins intéressés. Nous avons comptabilisé 8 médecins intéressés par cette formation. Cette ressource est utile pour dessiner des zones d'intervention au sein même du territoire de la CPTS.

3.5 Axes optionnels

3.5.1 Actions en faveur de la pertinence des soins et de la qualité

Indicateurs :

Organiser des groupes de supervision entre PS pour discuter des problématiques spécifiques au territoire et / ou de cas complexes

La CPTS, courant 2025, a mis en place deux groupes de supervisions qui ont des rôles spécifiques :

- Réuni à deux reprises en 2025, ce groupe a pour mission de valoriser la profession, de mettre en avant les formations, les dispositifs existants ainsi que les aides disponibles. La mise à jour régulière d'un annuaire, intégrant les nouvelles arrivées et les départs, constitue également un enjeu essentiel. Par ailleurs, les référents du groupe se fixent pour objectif d'organiser chaque année une soirée dédiée à la profession. Cet événement permet de prendre le pouls des enjeux territoriaux et d'apporter des réponses concrètes aux problématiques rencontrées, notamment à travers l'étude de cas pratiques.
- Un groupe sur les Troubles obstructifs du sommeil chez l'enfant, réuni à deux reprises sur la période d'activité, pour faciliter la réalisation des projets de ce parcours. Ce groupe est composé de plusieurs professionnels de santé, dont plusieurs membres du CA de la CPTS

Par ailleurs, plusieurs professionnels ont fait savoir à la CPTS qu'ils souhaitaient s'investir sur des thématiques précises, tels que l'accès aux soins, la santé mentale ou encore la prévention de maladies chroniques. Certains de ces professionnels ont rejoint l'équipe au cours de l'exercice.

Organiser et utiliser un espace de partage sécurisé sur un support dématérialisé

Le groupe Infirmier dispose de son groupe WhatsApp. La CPTS dispose également d'un logiciel, Plexus, dans lequel toutes les informations sont recensées.

Ce logiciel est très actif et est utilisé quotidiennement par l'équipe de la CPTS. Il est régulièrement ouvert à de nouveaux membres. Dernièrement, en dehors des professionnels de santé, des accès ont été partagés à l'expert-comptable et au commissaire aux comptes pour fluidifier les échanges.

Formations et actions en lien avec les thématiques développées dans les missions socles

Durant l'exercice, la CPTS a mis en place des ateliers interprofessionnels :

- Atelier Santé Mentale Périnatalité du 26 septembre 2024
- Atelier Santé Mentale Addictologie du 5 novembre 2024
- Atelier endométriose du 27 mars 2025 (annulé, mais reporté en 2026)
- Atelier Abbott Diabète Care le 22 mai 2025
- Atelier Accès aux soins le 19 juin 2025
- Atelier Santé Mentale Troubles anxieux du 30 septembre 2025

La CPTS a également soutenu et communiqué autour des ateliers addictions organisés par les CDC dans 3 communes de la CPTS.

La CPTS participe à de nombreuses réunions organisées par le Groupe Hospitalier Sud-Gironde. Elle est invitée à participer aux actions conjointes.

3.5.2 Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé

Indicateurs :

Organisation de temps d'intégration pour les PS

La CPTS a organisé en juin 2025 son assemblée générale. Cette soirée est ouverte à tous les professionnels de santé du territoire et les nouveaux arrivants connus y sont conviés. Deux réunions du Conseil d'Administration ont lieu en cours d'exercice, ces réunions permettent l'introduire et d'intégrer les nouveaux membres, comme cela a été le cas lors de la soirée 11 septembre 2025, avec l'introduction dans l'ordre du jour des deux nouveaux membres du CA de la CPTS.

L'une des soirées interprofessionnelles a été spécialement consacrée aux médecins généralistes. Elle a permis d'accueillir les nouveaux arrivants et de les présenter à leurs pairs sur le territoire de la CPTS.

Nombre d'adhérents à la CPTS

Au 01 septembre 2025 la CPTS Vallée du Ciron enregistre 103 adhérents

Organiser des temps d'intégration des internes

La CPTS a organisé deux soirées des internes en avril 2025 et en juin 2025. Toutefois, la rencontre de juin a dû être annulée la veille, à la suite du désistement de trois internes.

Mettre en place une conciergerie à l'installation et au départ des PS pour leur faire gagner du temps sur les démarches administratives

Des flyers ont été réalisés par la CPTS afin d'informer les professionnels de santé sur cette question. Ces documents sont disponibles sur une page dédiée du site Internet de la CPTS.

Faire évoluer le site Internet dédié à la CPTS

Le site Internet de la CPTS a subi une refonte totale qui a été mise en ligne début septembre 2025. Ce nouveau site dispose d'un nouveau nom de domaine : cpts-valleeduciron.fr

4 Perspectives

Au regard de l'évolution des dynamiques, des attentes des professionnels de santé et de nos institutions, la CPTS se doit de développer des perspectives ambitieuses.

4.1 La téléconsultation

L'association souhaite développer des actions autour de la téléconsultation médicale afin de répondre à plusieurs enjeux majeurs. D'une part, il s'agit de soutenir les EHPAD, comme celui de Podensac, en facilitant l'accès aux consultations spécialisées. Par ailleurs, nous souhaitons renforcer la participation des médecins et des infirmiers, en leur offrant des outils adaptés qui favorisent la coordination et la continuité des soins sur le territoire de la CPTS. L'ambition est aussi de déployer

ces dispositifs en milieu rural, afin de pallier le manque de médecins traitants. Enfin, la téléconsultation représente un levier important pour prévenir et accompagner la fragilité des personnes âgées, qu'elles vivent en établissement ou à domicile.

4.2 Renforcement de la communication

La CPTS compte renforcer son axe communication en s'appuyant sur son nouveau site Internet, pensé comme un véritable point d'appui et de ressources pour les professionnels de santé.

Ce site Internet doit permettre aux professionnels de santé d'avoir accès aux informations et aux ressources utiles pour simplifier leur quotidien et mieux comprendre l'accompagnement mis en place par la CPTS. Le site Internet a aussi vocation à s'adresser directement à certains patients.

Le développement de la communication s'accompagnera d'une présence accrue sur LinkedIn afin de valoriser nos actions. Pour soutenir cette dynamique, l'hypothèse d'un recrutement à mi-temps dédié à la communication est envisagée.

L'ensemble de ces initiatives prend appui sur la nouvelle identité visuelle élaborée cette année, comme en témoigne le nouveau logo de la CPTS, qui traduit notre volonté de modernisation et de visibilité accrue.

4.3 Des formations interprofessionnelles

La CPTS entend renforcer son rôle dans la formation et la montée en compétences des professionnels de santé du territoire. Elle s'appuie à la fois sur l'expertise des praticiens exerçant en cliniques privées et sur celle des équipes hospitalières pour proposer des actions adaptées à chaque profession.

Les partenariats locaux sont aussi importants, car ils permettent la mise en place d'ateliers interprofessionnels, favorisant le partage de savoir-faire, la valorisation des ressources du territoire et le renforcement de la coopération entre professionnels.

L'objectif de la CPTS est également de fédérer les acteurs de santé autour d'un même territoire, en mettant en avant l'entraide et la collaboration pour améliorer la qualité et la continuité des soins.

4.4 Des groupes dédiés aux professions de santé

Le développement de groupes thématiques, à l'image du groupe « Infirmiers », vise à permettre à des professionnels de santé expérimentés de former et d'accompagner leurs pairs sur le terrain, en leur apportant un soutien ciblé et des formations adaptées aux problématiques rencontrées.

Ces groupes constituent également un espace de fédération et de coopération, favorisant l'échange de bonnes pratiques, le renforcement des liens professionnels et l'entraide face aux défis du quotidien.

Une fois consolidés, ces groupes pourront s'articuler avec d'autres professions de santé, contribuant ainsi au développement de l'interprofessionnalité, facteur clé de la continuité des soins. Dans cette perspective, la CPTS envisage, au-delà du groupe Infirmiers, la création d'un groupe dédié aux kinésithérapeutes du territoire.

4.5 Des partenariats avec les acteurs de terrains

En 2025, trois conventions ont été signées avec la MSA, le Centre Hospitalier Sud-Gironde et la Clinique Sainte-Anne. Ces partenariats, établis avec des acteurs avec lesquels la CPTS collaborait déjà, visent à renforcer la coopération existante, à développer l'offre de formations sur le territoire et à toucher un plus grand nombre de professionnels de santé. Ils contribuent également à améliorer la fluidité des échanges entre ces structures. Enfin, ces conventions prévoient des réunions périodiques permettant d'évaluer et de suivre l'avancement des actions mises en œuvre.

5 Conclusion

La CPTS Vallée du Ciron affiche une dynamique positive, portée par l'organisation de ses instances et l'implication soutenue de ses représentants dans le développement des projets initiés par la structure.

Cette mobilisation constitue un moteur essentiel pour relever les défis liés à l'accès aux soins sur le territoire. L'arrivée d'un nouveau coordinateur et l'introduction de nouvelles méthodes de travail ont favorisé un renforcement de l'engagement de l'ensemble des acteurs et encouragé leur participation active aux missions de la CPTS.

Il est primordial de maintenir cette dynamique tout en consolidant la collaboration avec les partenaires institutionnels locaux, comme en témoignent les conventions récemment signées et les actions menées conjointement avec le Centre Hospitalier Sud-Gironde.

Par ailleurs, la CPTS doit poursuivre le développement de formations destinées aux professionnels de santé, afin de contribuer à l'amélioration concrète des pratiques quotidiennes et de l'accès aux soins.

Enfin, avec un volet communication renforcé et un nouveau site Internet offrant support et visibilité, la CPTS Vallée du Ciron dispose des moyens pour valoriser de manière cohérente et répétée l'ensemble de ses actions, au bénéfice des patients, des professionnels de santé et de l'ensemble des habitants des communes desservies.